

Conformément à la Loi, le règlement numéro V 467-49-13 a reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville qui émettait le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 13 août 2013. Ce règlement a été expédié auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville. Il entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 30 août 2013
Diane Soucy, OMA
Directrice générale adjointe / Greffière

SURVEILLANT DU PATINAGE LIBRE RECHERCHÉ

La Ville de Saint-Rémi requiert les services d'une personne dynamique pour remplir la fonction de surveillant du patinage libre à l'aréna. La personne retenue doit avoir des patins ainsi que les aptitudes requises. L'horaire de travail est à tous les dimanches de 12h00 à 13h00 et les jeudis de 17h00 à 18h00. Le salaire est de 12\$ de l'heure et l'employé est payé une heure et demie par quart de travail.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à madame Ariane Camiré, directrice des Loisirs, pendant les heures d'ouverture de la Mairie ou par courriel à acamire@ville.saint-remi.qc.ca. Le poste est disponible à partir du mois de septembre jusqu'à la fermeture de l'aréna au printemps 2014. Seules les personnes retenues seront convoquées en entrevue.

Rappel des activités des organismes

INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES JARDINS DU QUÉBEC

Les inscriptions auront lieu le **mercredi 4 septembre de 19h00 à 21h00** à la salle Jonquille du centre communautaire. Informations: Marie-Ève au **450 454-7920**.

CERCLE DE FERMIERES SAINT-RÉMI

Première réunion mensuelle, le **mardi 10 septembre à 19h00**, avec une invitée très spéciale, madame Jacqueline Laforce, conférencière. Sujet: **«Tout est possible pour les Aînés»**.

GYMNASTIQUE VIACTIVE AU S.A.B.

La gymnastique viactive pour les 55 ans et plus de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville reprendra le **mardi 3 septembre à 9h00** au S.A.B. de Saint-Rémi. Inscription obligatoire. Informations: Francine au **450 454-6567**.

LA MARG'ELLE VOUS INVITE À SON ÉVÉNEMENT

Première vente de garage annuelle, **vendredi et samedi, 6 et 7 septembre de 9h00 à 17h00**. Informations: **450 454-1199**.

BOWLING SAISON 2013-2014

La Ligue Entr'Amis est à la recherche de joueurs de bowling pour le mardi soir débutant le **3 septembre à 19h30** au coût de 13.50\$. Informations et inscription: Christine au **450 454-0324** ou Laurent au **450 699-0387**.

HOCKEY LIBRE À COMPTER DU 3 SEPTEMBRE

Lundi et jeudi: de 15h30 à 17h00
Mardi et mercredi: de 16h00 à 17h30
Vendredi: de 15h00 à 16h30
Port du casque protecteur et gants de hockey obligatoire. Coût: 7\$.

PATIN LIBRE DÈS LE 1ER SEPTEMBRE GRATUIT

Dimanche: de 12h00 à 13h00
Mercredi: de 14h30 à 15h30
(adultes seulement)
Jeudi: de 17h00 à 18h00
Port du casque protecteur obligatoire.

Pour plus d'informations: www.ville.saint-remi.qc.ca



L'ÉCHO DE SAINT-RÉMI

LE 30 AOÛT 2013

VOL. 17 NO. 34

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

09/09/2013 - 20h00

PROCHAINES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE

18/09/2013

9h30 et 14h00

MAIRIE

450 454-3993

105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)

JOL 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de
13h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à 13h00

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture
du mardi au vendredi
de 14h00 à 21h00
Samedi de 13h00 à 16h00

ÉCOCENTRE

Mercredi de 18h00 à 21h00
Samedi de 9h00 à 16h00
Dimanche de 10h00 à 15h00

AGENT SQ

310-4141

LA VILLE VOUS INFORME

SOYEZ PRETS POUR VOTRE VENTE DE GARAGE DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2013

Durant ces trois (3) jours, il sera permis à tout citoyen de faire une vente de garage sur sa propriété. En cas de pluie, l'activité est remise à la fin de semaine suivante et/ou après ce délai, elle est annulée. La liste des sites de vente sera disponible sur le site Internet de la Ville dès le 4 septembre. Pour être inscrit sur cette liste, vous devez transmettre votre adresse par téléphone au **450 454-3993 poste 1000**.

FÊTE DU CLUB DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi le 14 septembre, les participants du Club de lecture d'été sont invités à un après-midi à la bibliothèque où aura lieu le tirage des prix de participation. Le tirage sera suivi d'une activité animée par Bruno St-Aubin, auteur et illustrateur de livres jeunesse, durant laquelle il parlera de son travail, et créera un personnage et son histoire avec l'aide des participants. Priorité d'inscription aux participants du Club de lecture. Réservation : **450-454-3993 poste 2419**.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS D'AUTOMNE DE LOISIRS

Il est possible de s'inscrire aux activités offertes par la Ville de Saint-Rémi tant qu'il y a des places disponibles et ce, jusqu'à une semaine avant la date de début de chaque activité. Vous pouvez vous inscrire en personne en vous présentant à la réception de la Mairie durant les heures d'ouverture. Vous pouvez également vous inscrire par Internet ou par la poste. Pour plus de détails sur les modalités d'inscription, rendez-vous dans la section *Loisirs* du site Internet.

ERRATUM – TARIF DU COURS DE PHOTOGRAPHIE

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'édition du mois d'août du Bulletin municipal. Il y est écrit au tarif pour les cours de photographie 75 \$, alors que le véritable tarif est de 150 \$ pour la session de 12 semaines. Veuillez vous référer à cette information.

AVIS PUBLIC - LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

En raison de la fin de la saison estivale, l'interdiction d'arroser est levée. La ville demeure en attente de l'autorisation du Ministère de l'environnement pour procéder à l'aménagement d'un nouveau puits qui résoudra la problématique.

Nous demandons donc la collaboration des citoyens en limitant leur utilisation de l'eau potable afin d'éviter un nouveau bris dû à la surconsommation.

Donné à Saint-Rémi, le 30 août 2013
Nancy Corriveau, g.m.a, Directrice générale

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Avis public est donné par madame Diane Soucy, Présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 18 octobre 2013;

ET

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 3 novembre 2013;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2013 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2013;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 18 octobre 2013.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le 18 octobre 2013 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la Présidente d'élection, au numéro 450 454-5112 ou à l'adresse : 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0.

Donné à Saint-Rémi, ce 30 août 2013

**Diane Soucy, OMA
Présidente d'élection**

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Avis public est, par le présente, donné aux électeurs de la Ville de Saint-Rémi par madame Diane Soucy, Présidente d'élection, que :

1. les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Maire; et
 - Conseiller(ère) des districts électoraux numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
2. toute déclaration de candidature à ces postes devra être produite au bureau de la Présidente d'élection pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 20 septembre 2013 au 4 octobre 2013				
Jours	Heures			
	De	À	De	À
Lundi	9h	12h	13h30	16h30
Mardi	9h	12h	13h30	16h30
Mercredi	9h	12h	13h30	16h30
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30
Vendredi	9h	12h	12h	13h

À NOTER – Le vendredi 4 octobre 2013, le bureau sera ouvert de 09h à 16h30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le **3 novembre 2013 de 10h à 20h**, et un vote par anticipation sera tenu le **27 octobre 2013 de 12h à 20h**.
4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection madame Nancy Corriveau, directrice générale.
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : *non applicable*.
6. vous pouvez me joindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : 105, rue de la Mairie – Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 (450 454-5112).

Donné à Saint-Rémi, ce 30 août 2013

**Diane Soucy, OMA
Présidente d'élection**

AVIS PUBLIC

Règlement # V 467-49-13 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07 et ses amendements afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-30 et les dispositions concernant les ouvrages de captage d'eau

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 août 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement # V 467-49-13 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H-30 et les dispositions concernant les ouvrages de captage d'eau ».